



INFORMATIONS PARENTS



Mémo infos
« Cantine et Péri scolaire »
Partie à conserver
par les familles



1/RETOUR DOSSIER :

Retour des dossiers par mail à cantine-peri@lesfins.fr ou en mairie **avant le 12 juin 2024**

2/ABSENCES :

Tout repas ou accueil périscolaire réservé avec absence non justifiée **sera facturé**.

En cas de maladie, l'absence à la cantine doit être signalée dès le matin de préférence par écrit à cantine-peri@lesfins.fr ou au 03 81 67 46 96

Pour le périscolaire, l'absence doit être impérativement signalée par SMS au 06 44 09 81 90 avant l'heure prévue d'arrivée.

Le repas ne sera pas facturé sur présentation d'un certificat médical, transmis au plus tôt.

En cas de grève des enseignants ou sortie scolaire, l'annulation s'effectuera automatiquement.

Tous les messages écrits sont consultés chaque jour mais IL N'Y A PAS DE RÉPONSE en retour.

Pour toute autre absence, l'annulation de l'inscription doit être modifiée via le portail famille avant :

- **Pour la cantine** : 3 jours avant le jour J avant 15h30
- **Pour le périscolaire** : la veille avant 15h30 (et le vendredi avant 15h30 pour le lundi)

Si la modification n'a pas été effectuée dans les délais, les services (restauration ou accueil périscolaire) seront facturés.

3/CÔTÉ PRATIQUE :

- Tenue adaptée en fonction de la météo (neige, pluie, casquette, chapeau...)
- Chaussons obligatoires
- Vêtements et Chaussons marqués **IMPERATIVEMENT** aux nom et prénom de l'enfant.
- Assurance en responsabilité civile ou assurance scolaire couvrant le temps périscolaire OBLIGATOIRE

4/RAPPEL

Pour toute réclamation, veuillez envoyer un mail à cantine-peri@lesfins.fr

Tout changement d'adresse ou de situation en cours d'année doit OBLIGATOIREMENT être notifié au service et modifié sur le Portail Famille.